

Compte rendu de la séance du Mardi 15 Janvier 2019

Secrétaire de la séance : André ROBERT

Présents :

Mesdames : Catherine BEFFARA, Aurore CHAUMEIL, EvelyneFILLEUL, Anne-Marie FRANCO, Claude LAUBIN, Isabelle MAIGNE, Corinne SARRALIE, Martine TEYSSANDIER

Messieurs : Habib FENNI, Jean-Luc GOUYGOUX, Raoul JAUBERTHIE, Jean-Jacques LAMACQ, Guy LOURADOUR, Roger MALARD, Daniel MALLEPEYRE, Franck ROCHE, Marc ROSSBURGER, Jean-François SALZE, Eric TOURNIER, Jean VERGNE , André ROBERT

Excusés : Corine LUCAIRE-MEJEAN

Pouvoir : Emmanuel COULOMS par Habib FENNI, Christian DELMAS par Roger MALARD, Jean-Jacques DELPY par Claude LAUBIN, Jean-Pierre ROCHE par Raoul JAUBERTHIE

Absents : Angelys ROUGIE

Ordre du jour :

- 1) Composition des commissions communales
- 2) Renouvellement de la commission communale des impôts directs
- 3) Désignation d'un représentant titulaire et suppléant au SYDED
- 4) Désignation de deux représentants titulaire et suppléant à la FDEL
- 5) Désignation d'un représentant titulaire et suppléant à la commission Bassin Tourmente - Sourdoire - Palsou
- 6) Désignation d'un représentant titulaire et suppléant à la commission Borrèze
- 7) Désignation d'un correspondant Défense
- 8) Adhésion au SDAIL (syndicat départemental d'aménagement et d'ingénierie du Lot)
- 9) Vote tarif Tennis
- 10) Vote du tarif des concessions aux cimetières de Cressensac, Sarrazac, L'Hôpital Saint Jean, Valeyrac
- 11) Excédent assainissement (Annoncé en début de séance)
- 12) Vote des tarifs de l'assainissement collectif
- 13) Vote tarif cantine scolaire
- 14) Vote tarif garderie municipale
- 15) Vote tarif des locations de salles municipales

Gestion du personnel : Point sur les contrats

Débats : Projet de convention avec l'Association Multi-Rencontres du Rionet

Santé : Point sur les travaux menés par la commission « Avenir médical »
Informations et questions diverses

Ouverture de la séance : 20h

Monsieur A.ROBERT est désigné secrétaire de séance.

1) Commissions communales :

Liées aux Délégations aux Adjoint, présidées par un membre du conseil municipal de la commune historique dont ne sont pas issus les adjoints au Maire de la commune nouvelle.

Commissions	Adjoint	Président	Membres
PLUi-H Urbanisme	F. ROCHE	J-F. SALZE	M. ROSSBURGER, J-J. LAMACQ
Economie Commerce	M. ROSSBURGER	G. LOURADOUR	R. MALARDQ, E. FILLEUL , F. ROCHE
Ecole	M. TEYSSANDIER	A. CHAUMEIL	C. LAUBIN, C. BEFFARA, C. SARRALIE, I. MAIGNE
Voirie	D. MALLEPEYRE	E. FILLEUL	E. TOURNIER, J-. SALZE, J. VERGNE
Travaux Bâtiments	R. MALARD	D. MALLEPEYRE	C. DELMAS, E. FILLEUL, J .VERGNE, E. COULOMBS
Eau potable Assainissement	A. ROBERT	E. TOURNIER	J-L. GOUYGOUX, J-P. ROCHE
Communication Culture/patrimoine	J-J. LAMACQ	J-F. SALZE	M. TEYSSANDIER, C. LAUBIN, A-M. FRANCO, A. CHAUMEIL, M. ROSSBURGER
Médical		G. LOURADOUR	C. LAUBIN, C. BEFFARA, A-M. FRANCO, A. ROBERT

2) Renouvellement de la commission communale des impôts directs

Monsieur FENNI propose de dresser une liste de 24 noms en vue de constituer la commission communale des impôts directs suite à la commune nouvelle qui serait présidée par le Maire et composée de six membres titulaires et six suppléants. Les membres actuels des communes historiques sont proposés, le commissaire en dehors de la commune historique Cressensac reste toujours en place

3) Désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant au SYDED (eau et assainissement)

Monsieur A. ROBERT sera le titulaire et Monsieur J-P ROCHE le suppléant

4) Désignation de deux représentants titulaires et suppléants à la FDEL

La FDEL s'appelle dorénavant le **Syndicat Territoires d'Energie du Lot**.

Messieurs ROCHE et GOUYGOUX seront les titulaires, Madame FILLEUL et Monsieur COULOMBS les suppléants.

5) Représentant commission bassin : Tourmente-Sourdoire-Palsou

Messieurs ROBERT titulaire et TOURNIER suppléant.

6) Représentant commission bassin : Borrèze

Messieurs VERGNE titulaire et TOURNIER suppléant.

7) Correspondant Défense

Monsieur LAMACQ titulaire, Madame LUCAIRE-MEJEAN suppléante.

8) Adhésion au SDAIL

Monsieur ROSSBURGER titulaire, monsieur LAMACQ suppléant. Monsieur ROSSBURGER évoque les raisons de cette adhésion :

A Sarrazac un piton rocheux menace de s'effondrer sur une habitation, des mesures administratives et de sécurité ont déjà été prises, cependant il est nécessaire de prendre une adhésion à ce service, (1355€) AG du SDAIL le 21/02/2019 Unanimité pour prendre l'adhésion.

9) Tarif tennis

Monsieur le Maire propose d'aborder les tarifs de location suivants : 3€ l'heure, 10€ le mois, 30€ l'année, correspondant au prix actuel. Ces tarifs restent inchangés jusqu'au prochain vote du budget. Une étude plus approfondie sera effectuée pour voir le bienfondé des prix, de la fréquentation, de l'entretien. Unanimité positive pour le prix actuel.

10) Tarifs concessions cimetières

Monsieur le Maire propose, au conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, de renouveler les tarifs ci-dessous.

Les tarifs restent inchangés. Une étude sera faite pour harmoniser les prix et la durée des concessions.

Par ailleurs monsieur FENNI fait part aux conseillers de la nécessité de l'extension du cimetière de Cressensac, et de l'avancement des travaux des cave-urnes du cimetière de Sarrazac.

Cressensac	1 place	2 places	Sarrazac	1 place	2 places
30 ans	250€	450€			
50 ans	350€	550€			
Perpétuelle				260€	460€
Columbarium 30 ans		500€			460€
Columbarium 50 ans		600€			

11) Excédent budget assainissement Cressensac

Monsieur le Percepteur constate un excédent de fonctionnement de 48000€ sur le budget assainissement de Cressensac. Il est possible de reverser cet excédent au budget général. M le Maire propose de reverser sur le budget général 30000€ et de garder 18000€ pour alimenter le fonds de roulement de la trésorerie du budget assainissement de Cressensac.

Vote à l'unanimité

12) Vote tarifs assainissement collectif

Une grande différence de tarifs existe entre les deux réseaux des communes historiques.

Cette différence est due à l'ancienneté du réseau assainissement pour Cressensac et à la récente conception du réseau assainissement de Sarrazac (remboursement des emprunts ...).

	SARRAZAC	CRESENSAC
--	----------	-----------

Abonnement/annuel	152€	90€ HT
Prix du M3	2.05€	0.99€ HT
Raccordement HT	1350€	1000€ HT

Unanimité pour garder ces tarifs.

13) Vote tarif de la cantine scolaire

Monsieur le Maire propose après délibération du conseil municipal les prix suivants pour l'année 2019 :

Enfants : 3,58€

Adultes : 4,10€

Résultat du vote : Pour 18 - Abstention 4 - Contre 3

14) Vote du tarif Garderie municipale

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, après délibération, de confirmer les tarifs de la garderie actuellement en vigueur sur la commune historique de Cressensac énoncés ci-dessous :

Quotient familial	Quotient inférieur à 900	Quotient supérieur à 900
Forfait cycle Vacances à Vacances	38€	48€
Occasionnel Demi-Journée	1.50€	1.80€
A partir du 2 ^{ème} enfant Forfait cycle Vacances à Vacances	25€	35€
A partir du 2 ^{ème} enfant Occasionnel Demi-Journée	1.20€	1.40€

Résultat du vote : unanimité pour renouveler ces tarifs.

15) Vote tarifs location des salles municipales

	journée		Week end		
	Résidents	Hors résidents	Résidents	Hors résidents	Associations hors résidence
Hopital St Jean caution 200€	140,00 € 1/2j:70€	220,00 € 1/2j : 110€	210,00 €	290,00 €	
Salle Polyvalente Cressensac caution 500€			200,00 €	400€	200€
Club house été caution 200€			40.00€	130€	
Club house hiver Caution 200 €		150,00 €	50.00€	150€	

Les associations cressensacoises ont la gratuité de la salle polyvalente ainsi que du club house.

Vote à l'unanimité pour garder ces tarifs.

Point sur les contrats

Contrat agent de service : Remplacement de Madame Martine HADDOU partie en retraite au 1^{er} janvier 2019. Madame Nathalie BURNIER est embauchée en CDD de deux mois (16h par semaine).

Durant l'absence de Monsieur Alain CHASSAING, Monsieur Frédéric BOUCHOT aura un temps de travail à compter du mois de Février de 28h. Ce temps de travail sera maintenu jusqu'au retour de Monsieur Alain CHASSAING.

Projet Convention association Multi-Rencontre du Rionet

Mise à disposition de personnel du Rionet pour les activités suivantes : cantine, Temps d'Activité Périscolaire, Accueil de Loisirs Sans Hébergement, Transport à la demande, Aide aux devoirs.

Contrat Enfance Jeunesse : La CAF et la MSA attribuent des sommes d'argent en fonction de l'activité de l'ALSH et en tenant compte des services gratuits des communes (prêts de locaux, chauffage, électricité). Depuis 2018 les sommes concernant les CEJ sont gardées par les communes en recettes. Par ailleurs, le Percepteur exige une clarification sur les montants des factures. Il est donc nécessaire de mettre en place des Conventions d'Objectifs et de Moyens. Pour la commune, le Maire demande de surseoir au paiement d'une facture du RIONET de l'ordre de 13000€. Le Conseil considère qu'il convient d'avoir des explications claires sur chaque prestation du Rionet et permettre un étalement des sommes dues sur plusieurs années.

Point sur les travaux menés par la commission « Avenir Médical »

Des travaux d'agrandissement du centre médical sont envisagés. Il faut trouver un financement d'autant plus que ce sont des locaux privés. Une étude est lancée.

La commission annonce au Conseil le souhait d'un médecin de s'installer à la maison médicale. Si cela devait se concrétiser il pourrait intervenir à l'automne.

Fin de séance à 23 h